

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2112

Artikel: Gothard : voter puis réfléchir : seul effet garanti du scrutin sur le deuxième tube routier au Gothard: permettre un temps de réflexion
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gothard: voter puis réfléchir

Seul effet garanti du scrutin sur le deuxième tube routier au Gothard: permettre un temps de réflexion

Yvette Jaggi - 14 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28928>

A l'approche de la votation référendaire sur le deuxième tunnel routier du Gothard, il paraît de plus en plus clair que le résultat du scrutin ne déploiera pas les conséquences attendues.

Que le oui ou le non l'emporte, la décision populaire débouchera de toute façon sur une période de révision des termes de la question. La solution proposée de même que la planification générale devront être rectifiées. En bref: il pourrait être [urgent d'attendre](#).

En effet, l'importance de l'enjeu technique et financier vaut bien un complément de réflexion sur l'ensemble ([DP 2110](#)). Les études et les rapports diffusés en rafale ces derniers temps ont notamment mis en évidence que les travaux de réfection de l'actuel tunnel routier pourraient attendre 2035, soit au moins cinq ans de plus que ne le prévoit le projet du Conseil fédéral.

Ce délai pourrait être utilement consacré à considérer les alternatives sérieuses au percement d'un deuxième tube. A noter que personne ne croit un seul instant l'allégation selon laquelle le double tunnel sera utilisé à la moitié de sa capacité, une fois les travaux achevés.

Les évolutions à considérer

Trois aspects au moins, qui intéressent la Suisse au premier chef, demeurent insuffisamment pris en compte dans le projet tel que soumis au peuple le 28 février.

L'événement [Gothard 2016](#).

En juin prochain, on inaugurera en grande pompe le nouveau tunnel ferroviaire dont la phase expérimentale se terminera avec son inscription à l'horaire en décembre prochain.

Cet ouvrage de tous les records mérite une exploitation optimale, sous peine de torpiller le [système NLFA](#) à 20 milliards voulu par le peuple pour assurer la protection des Alpes. A cette fin s'impose la solution du ferroutage, autrement dit, l'aménagement d'une véritable «*chaussée roulante*» pour les camions traversant la Suisse par l'axe du Gothard, en complément à celui du Lötschberg-Simplon.

Le développement

technologique. En cette fin d'année déjà circuleront en Suisse non seulement quelques dizaines de camions électriques, mais aussi les premières [voitures autonomes](#). Dans les deux décennies à venir, l'ordinateur de bord assurera un pilotage largement assisté ou carrément automatique, offrant des

garanties de sécurité au moins égales à celles de deux tunnels à sens unique.

La question financière, qui n'est pas la moindre. S'agissant de tunnels transalpins, les investissements se chiffrent en milliards. Or tout laisse prévoir que, ces prochaines années, le développement et l'entretien d'autres infrastructures ainsi que l'exploitation des réseaux de transport requerront des moyens sensiblement accrus, dans une situation générale de resserrement des crédits.

Même sortis de caisses et de fonds différents, les centaines de millions de francs ne se multiplieront pas et des arbitrages s'imposeront entre des projets qu'il faudra évaluer en fonction du rapport coût / avantages qu'ils présentent.

Principaux intéressés par les transports à travers les Alpes, les CFF se montrent étrangement discrets dans ce débat. Logiquement, ils devraient combattre le deuxième tube routier et proposer leurs services pour le transit des camions par le nouveau tunnel ferroviaire de base. Mais le département de Doris Leuthard sait faire taire les interlocuteurs dont le silence est jugé politiquement nécessaire. A preuve: Ulrich Gygi, président du conseil d'administration des CFF, s'avoue lui-même [interdit de](#)

[parole](#).

La NZZ qui, elle, reste libre de ses opinions, a pris position contre le deuxième tube. La

«vieille tante» de la presse helvétique s'appuie sur une argumentation apparemment paradoxale, mais foncièrement

solide: [«dire non offre une chance»](#), celle de réfléchir pour en venir enfin à des solutions plus adéquates. Ce qui paraît tout à fait raisonnable.

Initiative de mise en œuvre: qui garantit ma liberté?

L'UDC cherche à détruire des garanties juridiques qui nous protègent à plusieurs niveaux

Invitée: Gret Haller - 11 février 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/28915>

Je vis dans une démocratie et dispose de nombreuses libertés que la Suisse me garantit en tant qu'Etat.

Le préambule de la Constitution fédérale ([«Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres»](#)) me signale que cette liberté prévaut, premièrement lorsque j'en fais usage, et deuxièmement lorsqu'elle défend les plus faibles. L'[article 5](#) mentionne l'Etat de droit comme condition préalable à ma liberté. Il s'agit là du niveau suisse.

Mais ma liberté est également garantie sur le plan européen. Dans la mesure où la Suisse reconnaît le droit européen de manière bilatérale, les mêmes garanties de liberté de l'Union européenne s'appliquent à moi comme aux citoyens de l'UE: la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([«Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et](#)

[universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit»](#)), le Traité sur l'Union européenne ([«S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit»](#)).

Enfin, la Convention européenne des droits de l'homme ([«Résolus, en tant que gouvernements d'Etats européens animés d'un même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit, à prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains droits énoncés dans la Déclaration universelle»](#)) m'inclut dans un cercle encore plus étendu de tous les Etats européens.

Ma liberté est ainsi protégée par un ensemble de garanties à plusieurs niveaux.

Tous les textes européens fondamentaux citent également l'Etat de droit en préambule. Cela inclut le principe de la séparation des pouvoirs. La liberté ne peut s'inscrire dans la durée que si le parlement, le gouvernement et les tribunaux sont en mesure de remplir leur fonction.

En Suisse, il y a également une répartition entre le Parlement et le peuple: la législation incombe au Parlement, le peuple a le pouvoir de décision définitive sur l'adoption des lois. Cette sécurité juridique appartient aussi à l'Etat de droit.

L'initiative de mise en œuvre de l'UDC attaque les deux. Elle désarme le Parlement et les tribunaux et détruit ainsi la séparation des pouvoirs. Et c'est son intention déclarée que de provoquer la violation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE ainsi que de la Convention